

Placier H/F

POSTULER AVANT LE 16 JUIN 2024

Poste à pourvoir dès que possible.

Cadres d'emploi : adjoint administratif, rédacteur, agent de maîtrise et adjoint technique.

Publié le 19 mars 2024

✓ **POSTULER EN LIGNE**

Missions / activités

- > Gestion du domaine public pour les commerces sédentaires (terrasses, étalages, enseignes, etc.) et non sédentaires (marchés de plein air, camions-snacks, etc.) : accueil et placements des commerçants et forains, encaissement des droits de place, veiller au respect du stationnement par les commerçants, s'assurer de l'évacuation des déchets et de la libération des places aux horaires fixés, contrôler les règles et les conditions de sécurité relatives à l'accès et à la circulation du public et des moyens d'intervention...
- > Informer et renseigner les professionnels sur la réglementation.
- > Participation à l'organisation et à la gestion des foires, fêtes foraines, braderies...
- > Gérer les contestations et éventuels conflits entre et avec les commerçants.
- > Gestion de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.
- > Contrôler le respect des arrêtés de police du Maire relatifs aux missions et activités indiquées ci-dessus.
- > Collecte des horodateurs pour le compte de la police municipale (à raison d'une journée par semaine avec l'aide d'un technicien du stationnement payant).
- > Tenue des régies Foires et Marchés, stationnement payant (abonnements et horodateurs).

Compétences

- >Connaissances en matière de comptabilité publique (tenue d'une régie de recettes).
- >Notions en droit et urbanisme souhaitées (occupation du domaine public, enseignes).
- >Maîtrise de l'outil informatique.
- >Permis B.
- >Rigueur et probité.
- >Sens du relationnel et capacité à gérer des publics difficiles.
- >Disponibilité et autonomie.

Candidature

Merci d'adresser votre candidature à Monsieur le Maire :

- >Lettre de motivation.
- >CV actualisé.
- >Si vous êtes fonctionnaire, votre dernier arrêté de situation administrative.
- >Si vous êtes lauréat.e d'un concours, votre inscription sur liste d'aptitude.
- >Le cas échéant, votre reconnaissance en qualité de travailleur handicapé.

De préférence depuis notre formulaire en ligne.



HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Quai Lamartine
71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique de l'Hôtel de Ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

☎ 03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273

ESPACE PRESSE